

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle –
Demande de prêt de spécimens auprès du Muséum de Clermont-Ferrand

Dans le cadre de l'exposition "Domestication, une empreinte de l'Homme sur le vivant", présentée du 14 février au 7 juin 2015, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne sollicite le prêt de spécimens naturalisés auprès du Muséum Henri-Lecoq de Clermont-Ferrand.

Cette exposition traitera de la domestication des animaux et des plantes, de ses origines, des mécanismes en jeu et du grand nombre d'espèces concernées.

Afin d'élargir la diversité des espèces présentées au public et de pallier leur absence dans les collections du Muséum, celui-ci souhaite emprunter un ensemble de spécimens naturalisés composé d'une pintade, d'un dindon bourbonnais mâle, d'une poule naine, d'un lapin gris du Bourbonnais et d'un canard mulard. La valeur d'assurance de l'ensemble est de 2 150 euros. Les modalités de prêt et d'assurance sont fixées dans la convention jointe.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.